



## PROTOCOLE D'ACCORD

### TERRITOIRE D'INDUSTRIE DE GRAND CHÂTELLERAULT

#### ENTRE

- La Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut représentée par son Président Monsieur Jean-Pierre ABELIN, ci-après dénommé "Grand Châtelleraut",

d'une part,

#### ET

- L'État représenté par Monsieur Jocelyn SNOECK, Sous-Préfet de Châtelleraut,
- La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
- La Banque des Territoires, groupe Caisse des Dépôts, représentée par Monsieur Patrice BODIER, Directeur délégué Poitiers,
- Pôle Emploi représenté par Monsieur Olivier BESSON, Directeur territorial délégué de la Vienne,
- Bpifrance SA, Société Anonyme au capital de 20 435 889 580,36 €, dont le siège social est à Maisons-Alfort (94710), 27-31 avenue du Général Leclerc, immatriculée au RCS de Créteil sous le N° 507 523 678, intervenant tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, représentée par Monsieur Mame DIEYE, Directeur régional Bpifrance à Poitiers, en vertu d'une délégation de pouvoirs en date du 15 mars 2019, ci-après dénommée « Bpifrance »,
- Le Conseil de développement de Grand Châtelleraut, représenté par Monsieur Yves Trousselle, son Président,

d'autre part,

## Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Le présent protocole a pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à la démarche et à présenter les orientations qui président à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie 2019-2022.

## Enjeux du Territoire d'industrie

Situé au Nord-Est du département de la Vienne, porte d'entrée de la Nouvelle-Aquitaine sur l'autoroute A10 et la LGV, le Territoire d'industrie de Grand Châtelleraut correspond au périmètre de la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut. Il est composé de 47 communes et compte 84 250 habitants.

La Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut est bien desservie, traversée par l'autoroute A10 et la LGV qui la situent à 3h de Bordeaux et Paris par la route, 2h par le train. Pour répondre aux enjeux de développement économique du territoire, à partir de décembre 2019, la SNCF a confirmé le report du TGV Paris-Châtelleraut de 17h35 à 20h57, permettant d'optimiser la mobilité afin de répondre à la demande des entreprises du bassin économique.

Il demeure toutefois un fort enjeu en matière de mobilité inter territoriale inhérent aux liaisons Tours-Châtelleraut-Poitiers.

Le territoire de Grand Châtelleraut accueille de grands groupes de renom international tels que Safran Hovercraft Engines, Valéo, Magneti-Marelli, Fenwick Linde, Thalès Avionics et Thalès CSC, Mécafi-Nexteam Group, Aigle International, Saint-Jean Industries, Hutchinson, Aqseptence, Spirax Sarco, Andritz-Euroslot, Dupont-Danisco, Sodifel France, L'Oréal, Carambar & Co., ... Aux côtés de ces locomotives, cette terre d'industrie fertile porte les fruits d'un essaimage continu, lié aux innovations d'usage portées par la force de son réseau d'entreprises. Des pépites émergent et constituent un large tissu de PME/PMI, spécialisé et à la pointe des technologies dans leurs métiers, qui font la force du territoire.

La dynamique du profil productif de l'économie locale, soutenue par les typologies d'entreprises pré citées, confère au territoire une forte spécialisation dans une diversité de secteurs d'activité industriels : industrie aéronautique, industrie automobile, industrie du cuir et de la chaussure, réparation-installation de machines et d'équipements, métallurgie et fabrication de produits métalliques, fabrication de machines-outils, fabrication de meubles et, dans une moindre mesure, industrie chimique et industrie du papier-carton.

Pour autant, la spécialisation industrielle des établissements fait de Grand Châtelleraut un territoire fragile. En effet, ces établissements sont facilement délocalisables et dépendent des centres de décisions implantés en dehors du territoire.

Grand Châtelleraut doit ainsi, aux côtés de la région Nouvelle-Aquitaine, être en mesure d'accompagner la croissance des entreprises afin de maintenir les activités et l'emploi sur son territoire. L'aménagement des 17 zones d'activités économiques, la requalification des friches industrielles, l'adaptation des bâtiments industriels aux nouveaux besoins des activités mais également aux nouvelles normes et le développement de l'offre immobilière constituent des enjeux majeurs pour le développement économique et l'attractivité du territoire.

La Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut est une zone d'emploi à part entière. Elle recense près de 31 500 emplois dont près de 9 000 emplois industriels. A elle seule, la commune de Châtelleraut constitue un pôle économique de 18 351 emplois.

Avec 40,5 % de salariés dans le secteur industriel, Grand Châtelleraut est le second pôle industriel de la région Nouvelle-Aquitaine.

L'histoire industrielle de Châtelleraut a imprégné le territoire. Le constat démontre que Châtelleraut est composé d'un écosystème local agile où les établissements innovent sans cesse grâce, notamment, à l'intégration d'innovations déjà existantes sur le marché, et à une véritable culture de collaborations inter-entreprises locales ou non. C'est ainsi que l'on observe une forte capacité d'adaptation aux marchés ou de reconversions sectorielles, possibles grâce à un écosystème local de compétences fines dans les métiers de l'industrie.

Pour autant, on constate sur le territoire des difficultés d'appariement entre la main d'œuvre disponible et les besoins en recrutement des entreprises. Plusieurs raisons peuvent être avancées:

- depuis quelques années, un véritable paradoxe existe entre l'image de l'industrie, peu attractive, et la réalité de l'emploi;
- les entreprises ont des besoins similaires en termes de compétences (on constate un turnover des compétences entre certaines entreprises);
- un vivier de main d'œuvre ne disposant pas de l'ensemble des compétences attendues par les entreprises.

Ce constat doit être diagnostiqué finement dans le cadre d'une Gestion Prévisionnelle des Compétences Territoriale dont les objectifs seront:

- d'anticiper les besoins en compétences des entreprises du bassin d'emploi;
- d'appréhender les évolutions des métiers inhérentes aux mutations économiques (technologies, marchés, clients);
- d'élaborer et mettre en œuvre un plan d'action permettant d'adapter les compétences disponibles sur le territoire aux emplois proposés par les entreprises.

Sur ce dernier point, l'enjeu est décisif. En effet, la population de Grand Châtelleraut est peu qualifiée. Grand Châtelleraut est l'un des territoires néo-aquitains qui compte la plus forte proportion de non diplômés et la plus faible proportion de diplômés de l'enseignement supérieur. Les revenus productifs exportateurs sont en effet surreprésentés, la sphère productive restant importante et employant proportionnellement plus d'actifs du territoire qu'en moyenne régionale. Il en est de même des revenus sociaux : la part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages est sensiblement plus élevée que la moyenne.

L'importance de ces enjeux est aujourd'hui accentuée par la chute des ventes de véhicules diesel. Cette crise impacte directement le bassin économique de Grand Châtelleraut, la filière automobile étant particulièrement représentée sur le bassin d'emploi. Touchés par cette crise, près de 800 salariés aux Fonderies Fonte et Saint Jean Industries Poitou sont aujourd'hui en attente de dispositifs d'accompagnement renforcés pour accompagner une nouvelle stratégie industrielle et soutenir les investissements sur ces deux sites.

Le Territoire d'industrie de Grand Châtelleraut doit être pourvu d'un plan de reconversion industrielle et d'accompagnement territorial à la mesure des enjeux de cette crise avec un soutien fort au bassin économique permettant aux sous-traitants impactés de rebondir et d'être

accompagnés si nécessaire vers une reconversion industrielle et aux salariés licenciés d'être accompagnés vers un nouvel emploi.

## **Ambitions et priorités des parties prenantes**

### **L'État**

Le Gouvernement conduit une stratégie déterminée de reconquête industrielle et de développement des territoires centrée sur les enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité et de simplification.

L'État s'engage à mettre en œuvre une offre de services intégrée à destination des territoires. Sa valeur ajoutée repose sur le fait que ces outils soient portés à la connaissance des Territoires d'industrie, rapidement mobilisés et rendus flexibles pour s'adapter aux spécificités des projets portés par les Territoires d'industrie.

### **La Région Nouvelle-Aquitaine**

La Région Nouvelle-Aquitaine, responsable du développement économique, mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Ainsi créer les conditions de développement de l'industrie sur les territoires est au cœur de la politique de développement économique et territorial de la Région. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel régional et d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et accompagner les opportunités économiques. Elle soutient et renforce le dispositif de transfert de technologie permettant d'une part d'accompagner les PME et ETI régionales dans leurs projets d'innovations et de transformation et d'autre part de faire émerger des start-ups renouvelant et renforcer le tissu économique régional. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques, et notamment dans le cadre des Territoires d'industrie.

A l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » dès 2014, la Région Nouvelle-Aquitaine mène également une politique industrielle ayant pour objectifs d'améliorer la compétitivité des entreprises régionales et la modernisation de l'outil de production, en veillant à la prise en compte des enjeux du numérique, du développement durable, de la formation et du recrutement.

La Région accompagne également les entreprises à la conquête de nouveaux marchés par une action par un appui sur leur stratégie et actions à l'export.

Enfin elle développe une offre en matière de fonds propres, facteur clé pour le développement et le maintien des centres de décision des entreprises sur le territoire régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine est par ailleurs en soutien des entreprises en difficulté et attentive au développement et au soutien des acteurs industriels de la filière automobile sur son territoire. A ce titre elle est engagée depuis plusieurs mois dans l'accompagnement des fonderies aluminium et fonte basées à Ingrandes durement touchées par la crise du diesel et le ralentissement de certains marchés internationaux. Dans ce contexte, la Région a voté dès novembre 2018 une aide de 2,9M € aux activités de fonderie fonte, sous forme de subvention et prêt public. Dans le cadre

de la procédure judiciaire en cours, la Région s'est engagée formellement à reconduire à minima cette aide auprès du repreneur qui sera désigné.

La politique contractuelle territoriale contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles.

La Région assurant le pilotage du dispositif « Territoires d'industrie », elle recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle et mobilisera ainsi ses différents dispositifs de soutien en fonction des projets proposés.

## **Grand Châtelleraut**

Grand Châtelleraut s'investit au quotidien pour mener une politique économique ambitieuse et est un partenaire engagé aux côtés des entreprises pour chaque projet de développement. Territoire "à taille humaine", cette proximité est une force pour mobiliser de manière efficiente l'ensemble des acteurs économiques autour de projets communs: accompagner le développement des entreprises, impulser et faciliter les nouveaux projets, développer des services aux entreprises (PDIE, FTTO, économie circulaire, pépinière d'entreprises, animations économiques, mise en réseau, accueil des nouveaux salariés,...)

Les priorités de Grand Châtelleraut en matière de développement économique et plus particulièrement de soutien à l'industrie s'inscrivent autour de quatre axes:

- aménagement des sites économiques : numérique et très haut débit, retraitement des friches industrielles, appui à la reprise post-fermeture d'activités et soutien à la réhabilitation et mises aux normes, anticiper les besoins en foncier;
- soutien à l'appareil productif : améliorer la coordination de l'écosystème local, modernisation des outils et process de production;
- contribuer à la structuration et à l'animation de filières économiques et développer les synergies territoriales
- compétitivité territoriale : faire évoluer l'image de l'industrie (notamment auprès des jeunes du territoire), favoriser l'essaimage et l'incubation de jeunes entreprises, anticiper les besoins en compétences des entreprises, renforcer l'attractivité résidentielle et attirer les talents et compétences sur le territoire.

## **La Banque des Territoires - Caisse des Dépôts**

La Banque des Territoires se mobilise pour accélérer le potentiel de développement industriel des territoires. Afin de structurer les projets de développement industriel portés par les acteurs locaux lauréats du programme "Territoires d'industrie", la Banque des Territoires soutiendra les projets des territoires d'industrie, en mobilisant ses moyens de conseil, d'ingénierie et de financement, soit directement soit par l'intermédiaire des mandats qu'elle gère pour le compte de l'État.

## **Pôle Emploi**

Créé par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi, Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, Pôle emploi s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins en recrutement des entreprises.

Le projet stratégique de Pôle emploi précise les engagements de l'établissement, notamment en matière d'innovation pour relever les défis du marché du travail et d'adaptation de ses services aux besoins des entreprises.

S'inscrire dans l'accompagnement des projets des territoires d'industrie rentre pleinement dans les missions de Pôle emploi. Depuis plusieurs années, sur la base d'un diagnostic territorial partagé, Pôle emploi est aux côtés des entreprises du secteur industriel du bassin d'emploi de Châtelleraut

et de l'ensemble des acteurs locaux pour proposer des solutions innovantes en matière de recrutement et de montée en compétences des ressources locales afin d'accompagner le développement économique du territoire.

## **Bpifrance**

Bpifrance favorisera l'accès des entreprises des Territoires d'industrie aux dispositifs de financement et d'accompagnement déployés par la banque, sous réserve de leur éligibilité. Bpifrance s'engagera fortement dans l'expérimentation du volontariat territorial en entreprise (VTE) qui permettra de faciliter le recrutement de jeunes diplômés des écoles de commerce et d'ingénieurs dans les PME et ETI des Territoires d'industrie.

## **Actions déjà engagées**

La contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre d'un Contrat de Dynamisation et de Cohésion Territoriale, signé le 7 février 2019, pose les jalons d'une démarche partenariale orientée vers le développement de l'industrie, la capacité de réindustrialisation et la modernisation de l'appareil productif. Ce socle commun va permettre d'appuyer la stratégie de développement économique de Grand Châtelleraut.

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Nouvelle-Aquitaine (SRDEII) définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises. Le SRDEII définit également les orientations relatives à l'attractivité du territoire ainsi que les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire.

La convention de mise en œuvre du SRDEII ente la Région Nouvelle-Aquitaine et le Grand Châtelleraut prévue par l'article L. 4251-18 du Code général des collectivités territoriales est rédigée et sera soumise prochainement aux instances délibérantes.

## **Engagement général des parties**

- La Région Nouvelle-Aquitaine est chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale et s'engage, en articulation avec sa politique contractuelle territoriale, à mobiliser ses services et ses dispositifs existants pour accompagner les projets portés par le Territoire d'industrie;
- L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et de celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie ;
- Grand Châtelleraut assure le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels ;
- Le Conseil de développement de Grand Châtelleraut contribue à l'animation de proximité de la démarche en lien avec les acteurs économiques et les élus du territoire.

## **Engagement des opérateurs de l'État**

- La Banque des Territoires – Caisse des Dépôts s'engage, en référence à la convention cadre passée avec l'État le 5 mars 2019, à accompagner le développement des territoires et des écosystèmes locaux industriels en intervenant en ingénierie, en investissement et financement et par l'intermédiaire de ses mandats.
- En ingénierie, la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts prévoit de se mobiliser pour la mise en œuvre du programme en finançant les appuis en ingénierie à trois niveaux de maturité des projets et de réflexion des territoires d'industrie :
  - Les études à caractère général, stratégique et/ou thématique ;

- Les études de planification et de préfiguration des projets ;
- Les études dans le cadre d'un projet d'investissement identifié.
- Les crédits d'ingénierie déconcentrés dans les directions régionales de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts sont cofinancés à hauteur de 50% maximum, en cofinancement avec les collectivités et/ou les partenaires industriels.
- En matière d'investissement, la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts prévoit d'intervenir en fonds propres et quasi fonds propres en tant qu'investisseur avisé sur les sujets suivants : foncier et immobilier industriel, numérique, énergie et écologie industrielle, formation, développement économique.
- En matière de financement la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts pourra mobiliser une offre de prêts moyen/long terme (jusqu'à 40 ans) aux collectivités locales et son offre de services bancaires, lorsqu'elles seront adaptées au programme qui permet de financer des opérations diversifiées.
- Par ses mandats et sous forme d'appels à projets, la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts mobilisera certains financements et outils du Grand Plan d'Investissement et du PIA3, dont les actions concourent aux leviers de transformation pour aller vers l'industrie du futur : développement des compétences et des qualifications (appel à projet Campus des Métiers et des Qualifications de la main d'œuvre ; appel à projets Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes IFPAI), projets d'innovation territoriale (action Territoires d'Innovation).

- Pôle emploi s'engage dans :

- L'accompagnement des transitions professionnelles sur le territoire afin de répondre au mieux aux mutations économiques du territoire.
- La mobilisation du Plan d'Investissement dans les Compétences pour répondre aux besoins de formation, tant individuels que collectifs des entreprises industrielles du bassin d'emploi.
- La mobilisation de l'ensemble des prestations et mesures à sa disposition, notamment en matière de Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) mais aussi en matière de mesures d'adaptation au poste de travail : Action de Formation préalable au recrutement (AFPR) et préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI).
- L'accompagnement des acteurs locaux sur le champ de l'attractivité territoriale en se positionnant comme porteur de solution RH en direction des entreprises (développement des compétences, recrutement, mobilité des conjoints,...).
- Les actions de recrutement, notamment au travers de procédés innovants tels que la Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) afin de favoriser la diversité et proposer un panel de solutions le plus large possible aux besoins de recrutement des entreprises du Châtelleraudais.

- Bpifrance, partenaire, prévoit de se mobiliser, plus spécifiquement sur les engagements suivants, issus de la Convention-cadre de mobilisation pour la mise en œuvre du Programme Territoires d'industrie entre l'État et Bpifrance SA du 7 mars 2019 :

- Financer et accompagner les projets des entreprises industrielles des Territoires d'industrie sous réserve de leur éligibilité, en veillant à faciliter la lisibilité et l'accès aux solutions d'accompagnement de Bpifrance.
- Assurer un contact régulier avec les entreprises des territoires concernés pour présenter ces solutions : garantie, renforcement de la trésorerie, financement, investissement, export, innovation, accompagnement, et promouvoir l'initiative Volontariat territoriale en entreprise (VTE).

- Favoriser l'accès des entreprises des Territoires d'industrie aux Accélérateurs déployés par Bpifrance.
- Valoriser l'industrie sur l'intégralité du territoire en partenariat avec les écosystèmes locaux et les industriels notamment avec Le French Fab Tour 2019.

## Projet de plan d'actions

Le plan d'actions qui sera élaboré dans le cadre du dispositif Territoires d'industrie doit s'appuyer sur les ambitions et propositions des acteurs économiques afin d'être à la hauteur des enjeux du développement industriel du territoire de Grand Châtelleraut. Les axes ci-dessous fixent les principaux objectifs et seront développés dans le cadre du Comité de projet de Grand Châtelleraut et de l'équipe projet.

### Axe 1 – Recruter

L'enquête Besoins en Main d'Œuvre menée à l'initiative de Pôle emploi révèle que plus de la moitié des projets de recrutement sur le bassin d'emploi de Grand Châtelleraut sont jugés difficiles à pourvoir par les employeurs. Considérant le taux de chômage sur le bassin (8,4% au 3T2018) et la dichotomie entre les emplois les plus recherchés par les demandeurs d'emplois et les besoins en compétences des entreprises, l'enjeu pour le territoire est crucial.

Les leviers d'actions reposent, notamment, sur le développement d'une offre de formation adaptée aux besoins réels des entreprises du territoire et aux compétences utiles à acquérir pour intégrer les emplois à pourvoir ou maintenir en emploi (montée en compétences au sein de l'entreprise).

Une action de Gestion Prévisionnelle des Compétences Territoriale devra être menée pour identifier les besoins des entreprises, anticiper les évolutions des métiers inhérentes aux mutations économiques, identifier les compétences transférables entre les filières, et élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions permettant d'adapter les compétences disponibles sur le territoire aux emplois proposés.

L'accueil des nouveaux salariés sur le territoire doit également être accompagné dans toutes ses dimensions : attractivité du territoire pour attirer les talents, renforcement de l'offre résidentielle notamment à destination des jeunes cadres et stagiaires accueillis en entreprise, accompagnement du salarié et de sa famille, recrutement du conjoint...

### Axe 2 – Innover

Grand Châtelleraut est doté d'un système local de compétences et savoir-faire pointus assis sur 200 ans d'histoire industrielle et incrémenté par les évolutions en compétences internes aux entreprises. Cet écosystème semble être un facteur majeur du développement économique du territoire et de sa capacité d'adaptation, voire de reconversion.

Partant du postulat que les compétences historiques du territoire ont structuré son appareil productif (un savoir-faire hautement qualifié et spécialisé dans la mécanique), miser sur les compétences actuelles (agilité, créativité, adaptabilité,...) que nous serions à même de conforter ou favoriser permettrait de positionner autrement le territoire et de le tourner concrètement vers l'Industrie 4.0. (IA, réalité augmentée, fabrication additive...). Seule une connaissance fine du potentiel d'innovation permettra d'anticiper et d'accompagner une diversification cohérente et de rendre le territoire moins vulnérable face aux crises.

A l'échelle de Grand Châtelleraut, l'un des enjeux en la matière réside dans l'accompagnement des TPE/PME-PMI afin de créer un environnement favorable au développement des technologies nouvelles et inciter les entreprises à saisir l'opportunité de l'industrie du futur, et ce, notamment, en lien avec les grands groupes implantés sur le territoire (dont ils sont souvent les sous-traitants).



Toutes les croissances industrielles cherchent des relais de développement et c'est dans l'innovation que l'industrie trouvera les leviers de sa croissance de demain.

Dans ce cadre, **une première fiche action est définie et vise à déterminer la stratégie de spécialisation de Grand Châtellerauld** afin d'orienter sa stratégie de développement économique et son positionnement.

*Fiche action en annexe : « Stratégie de spécialisation territoriale : identification du gisement local de prospective et d'innovation ».*

### **Axe 3 – Attirer**

Attirer c'est aussi savoir maintenir les activités et compétences sur son territoire. Le développement endogène constitue la pierre angulaire du développement économique. Il permet de créer un écosystème fort et de donner une image dynamique du tissu économique qui, in fine, contribue à rendre le territoire attractif auprès des nouveaux investisseurs et des nouvelles entreprises. Pour ce faire, trois leviers sont à actionner:

- aménagement des sites économiques : requalifier les friches industrielles, réhabiliter les bâtiments industriels, aménager les zones d'activités économiques.

- accompagner la croissance des entreprises : développer une offre immobilière adaptée, anticiper sur les besoins en foncier, identifier les enjeux de croissance et accompagner les entreprises vers de nouveaux marchés notamment à l'international.

- mettre en œuvre une démarche de marketing territorial pour valoriser les atouts et le potentiel du territoire et faire évoluer l'image de l'industrie (donc du territoire). Cette démarche viendra également soutenir le développement économique exogène permettant d'initier une véritable démarche de prospection et d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire pourvoyeuses d'emplois.

### **Axe 4 – Simplifier**

L'identification des points de simplification en faveur du monde économique passe par un travail partenarial avec les industriels permettant de mettre en exergue les sujets à traiter et parvenir à formuler des solutions pragmatiques, capables de lever les freins au développement ou à l'implantation des activités industrielles.

Il importe en effet de bien saisir la nature des difficultés rencontrées par les industriels dans leur développement, qu'elles touchent aux questions environnementales, réglementaires, administratives ou à la fiscalité. Œuvrer dans une démarche de simplification nécessite de maîtriser la chaîne des difficultés exprimées. Il s'agira d'émettre des formulations de simplifications concrètes et bâties collectivement avec des propositions tangibles qui puissent réellement simplifier les démarches et agir pour impulser le développement des projets industriels.

### **Modalités de gouvernance et de pilotage de proximité du projet envisagées à l'échelle du Territoire d'industrie de Grand Châtellerauld**

- Le pilotage régional de la démarche est assuré par le Vice-Président en charge du développement économique.

Le comité de pilotage de contractualisation de Grand Châtellerauld intégrera un volet Territoire d'industrie et réunira les co-contractants, ainsi que les élus, techniciens et socio-professionnels associés au suivi du contrat de territoire. Ce comité de pilotage se réunit deux fois par an et dresse le bilan de la démarche (avancement des actions, pistes de projets complémentaires).

- Le comité de projet réunit le représentant de l'État, le représentant du conseil régional, le représentant de la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld et les acteurs

industriels intéressés. Il peut associer, dans la configuration jugée la plus pertinente au plan local, les opérateurs, les réseaux consulaires, les maires des communes qui souhaitent s'engager dans la démarche, le conseil départemental et l'ensemble des acteurs publics et privés dont la mobilisation apparaît pertinente au plan local pour contribuer au projet du territoire industriel.

Le comité de projet a pour mission de définir un projet de territoire d'industrie qui sera formalisé dans un contrat. Il assurera le suivi de la mise en œuvre des engagements du contrat.

Le comité de projet est présidé par un binôme, chargé d'animer la démarche et constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel ;

- Une cheffe de projet chargée de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la démarche ;
- Une équipe projet composée des représentants territoriaux des partenaires et opérateurs et, le cas échéant, des autres partenaires.

Le territoire d'industrie aura pour référent technique au sein des services de la Région, le chargé de mission territorial (CMT) en charge du contrat de territoire piloté par la DATAR, accompagné d'un chargé de mission de la direction Performance Industrielle en charge du (des) département(s) où se trouve le territoire d'industrie.

Fait à Châtelleraut, le 19 mars 2019, en 7 exemplaires,

Le Sous-Préfet de  
Châtelleraut



**Jocelyn SNOECK**

Le Président du Conseil  
régional Nouvelle-Aquitaine



**Alain ROUSSET**

Le Président de la  
Communauté d'agglomération  
de Grand Châtelleraut



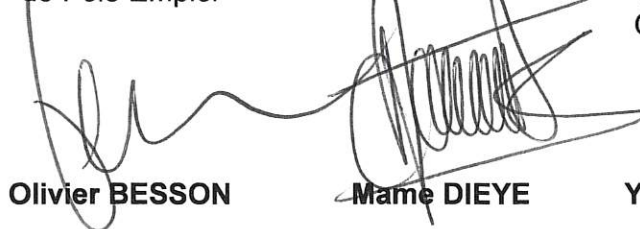
**Jean-Pierre ABELIN**

Le Directeur délégué  
de la Banque des  
Territoires



**Patrice BODIER**

Le Directeur territorial  
délégué de la Vienne  
de Pôle Emploi



**Olivier BESSON**

Le Directeur régional  
Poitiers de Bpifrance



**Mame DIEYE**

Le Président du  
Conseil de  
développement de  
Grand Châtelleraut



**Yves TROUSSELLE**